



École  
nationale  
des  
chartes

# Compte financier MMXVIII









Madame, Monsieur, très chers collègues,

J'ai plaisir à vous présenter les comptes annuels de l'École nationale des chartes qui confirment sa bonne santé financière. Comme chaque année, j'ai voulu cette présentation la plus pédagogique possible pour vous permettre d'en juger au mieux.

2018 nous donne plusieurs raisons de nous réjouir.

En effet, pour la troisième année consécutive, notre résultat est positif (575 k€). Bien qu'en léger repli par rapport à 2017 (808 M€), il confirme le redressement entrepris en 2015 et la rationalisation de l'activité éditoriale du CTHS qui pesait sur le résultat du fait de son important stock d'ouvrages.

Ce troisième résultat positif consécutif témoigne également d'une gestion stabilisée après la période de déménagements qui a vu les services centraux et la bibliothèque quitter le siège historique de la Sorbonne pour le quartier Richelieu. Ces événements marquants pour la vie de notre établissement n'ont toutefois pas affecté sa gestion. Ils ont en effet été entièrement financés par l'État, qui a également abondé sa subvention pour charges de service public afin de compenser la hausse des coûts d'entretien des nouveaux locaux.

2018 témoigne également de la montée en puissance de notre activité de recherche dont l'essentiel des financements provient du Programme Investissements d'Avenir et plus particulièrement de l'Idex PSL (301 k€, en hausse de 73% par rapport à 2017).

Autre motif de satisfaction, ce résultat a permis d'autofinancer en totalité nos investissements de l'année et même de renforcer notre fonds de roulement. Celui-ci nous permet d'assurer 412 jours de fonctionnement sans ressource, ce qui constitue un niveau tout à fait confortable. Même en tenant compte des importantes pertes latentes liées à notre stock d'ouvrages, celui-ci reste à un très bon niveau (317 jours), bien au-delà du seuil de prudence de 60 jours communément admis. N'oublions pas qu'il n'était que de 24 jours en 2015. Indicateur d'un solide équilibre financier, ce fonds de roulement nous met à l'abri du risque d'insolvabilité et nous ménage aussi de réelles marges de manœuvre pour entretenir notre outil de production ou développer de nouveaux projets.

La solidité de ces fondamentaux financiers nous permet d'affronter sereinement l'avenir. Elle nous permettrait, le cas échéant, d'accéder à notre autonomie en bénéficiant des responsabilités et compétences élargies offertes par la loi LRU. Et ce, sans mettre en péril notre fonds de roulement (99 jours).

Cette année encore, l'École dispose d'états financiers sincères et conformes aux règles et principes comptables en vigueur depuis les importants travaux de fiabilisation des comptes achevés en 2015. Ces états financiers reflètent fidèlement la réalité économique de l'École et de ses composantes, à tel point que nos comptes seraient certifiés sans réserve s'ils devaient être audités par un commissaire aux comptes.

Pour finir, permettez-moi de réitérer le vœu que je forme régulièrement : que tous ces efforts puissent contribuer à une meilleure connaissance du coût des activités. La comptabilité n'est pas une fin en soi. Au-delà de sa dimension réglementaire, elle doit éclairer les choix de gestion. Certes, les arbitrages ne doivent jamais être effectués à l'aune du seul critère financier mais une décision raisonnée ne saurait être prise en le méconnaissant. Puisse la comptabilité analytique, encore embryonnaire dans nos établissements, devenir un réflexe et être intégrée quotidiennement à la prise de décision. Il en va de la bonne gestion des deniers publics. Le contexte politique national de cet hiver 2018/2019 en souligne, plus que jamais, l'importance.

Je vous redis ici tout le plaisir que j'ai à travailler pour l'École des chartes, et en ce début d'année, je souhaite à toutes les composantes de notre École, y compris le CTHS et l'Urfist de Paris, tout le rayonnement qu'elles méritent dans leurs missions d'enseignement et de recherche.

Pascal Pain  
Agent comptable







# SOMMAIRE

<b>1. ÉQUILIBRE FINANCIER</b>	<b>7</b>
1.1. La capacité d'autofinancement	7
1.2. Le tableau de financement et le fonds de roulement	7
<b>2. LES ÉTATS GBCP DU COMPTE FINANCIER</b>	<b>11</b>
2.1. Tableau des emplois	11
2.2. Autorisations budgétaires	12
2.3. Équilibre financier	13
2.4. Résultat, capacité d'autofinancement et fonds de roulement	13
<b>3. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION</b>	<b>17</b>
3.1. Faits caractéristiques et comparabilité des comptes	17
3.2. Principes et méthodes d'évaluation	22
3.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	23
3.2.2. Subventions d'investissement	28
3.2.3. Stocks	29
3.2.4. Créances	29
3.2.5. Rattachement des charges et des produits à l'exercice	29
<b>4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN</b>	<b>33</b>
4.1. Actif	33
4.1.1. Actif immobilisé : note ❶	34
4.1.2. Stocks : note ❷	36
4.1.3. Créances : note ❸	37
4.1.4. Trésorerie : note ❹	37
4.1.5. Charges constatées d'avance : note ❺	33
4.2. Passif	38
4.2.1. Capitaux propres : note ❻	39
4.2.2. Provisions pour risques et charges : note ❼	40
4.2.3. Dettes : note ❽	40
4.2.4. Produits constatés d'avance : note ❾	41
<b>5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>43</b>
5.1. Produits	43
5.1.1. Produits d'exploitation : note ❶	44
5.2. Charges	49
5.2.1. Charges d'exploitation : note ❸	50



# 1. LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

## 1.1. LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) représente la capacité de l'établissement à financer sur ses ressources internes les besoins liés à son activité et au renouvellement de son outil de production.

Elle se calcule en corrigeant le résultat comptable de l'exercice, des opérations qui affectent le résultat mais qui ne donnent pas lieu à décaissements ou encaissements.

Il s'agit donc du flux de trésorerie potentiel généré par l'activité au cours de l'exercice.

*Montants en k€*

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT 2018	
Total des produits de la section de fonctionnement	4 811
Total des charges de la section de fonctionnement	- 4 236
<b>= RÉSULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>+ 575</b>
+ Dotations aux amortissements et provisions	1 497
- Reprises sur provisions et amortissements	- 1 250
- Plus-values de cession d'actif	0
+ Moins-values de cessions d'actif	0
<b>= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE :</b>	<b>+ 822</b>

## 1.2. LE TABLEAU DE FINANCEMENT ET LE FONDS DE ROULEMENT

Il s'agit ici de déterminer comment l'équilibre financier s'est réalisé au cours de l'exercice et comment les besoins ont été financés : soit par les ressources internes dégagées de l'exploitation (autofinancement), soit par des financements externes.

EMPLOIS	k€	RESSOURCES	k€
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		Capacité d'autofinancement de l'exercice	822
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	129	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	1
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Augmentation des capitaux propres	
Réduction des capitaux propres		Subventions d'investissement	
Remboursements de dettes financières		Augmentation des dettes financières	
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>129</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>823</b>
Variation du fonds de roulement (ressource nette)	+ 694	Variation du fonds de roulement (emploi net)	

En l'absence de financements externes, les investissements (129 k€) ont été autofinancés en totalité. L'autofinancement excédentaire est venu abonder le fonds de roulement (+ 694 k€).

Le fonds de roulement représente la marge de sécurité financière de l'établissement. Il finance le cycle d'exploitation et traduit la solvabilité de l'établissement.

FONDS DE ROULEMENT EN K€	31/12/2017	31/12/2018
Financements État non rattachés à des actifs déterminés	0	0
Financements État rattachés à des actifs déterminés (nets)	18 823	18 309
Réserves	7 032	7 849
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	808	575
Financements autres tiers non rattachés à des actifs déterminés	0	0
Financements autres tiers rattachés à des actifs déterminés (nets)	109	109
Dettes financières	0	0
Amortissements et dépréciations	2 790	3 385
Provisions pour risques et charges	38	195
<b>TOTAL DES RESSOURCES STABLES ET DURABLES =</b>	<b>29 600</b>	<b>30 422</b>
Actif immobilisé brut	-27 156	-27 284
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS STABLES ET DURABLES =</b>	<b>-27 156</b>	<b>-27 284</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT (RESSOURCES – EMPLOIS DURABLES) =</b>	<b>2 444</b>	<b>3 138</b>
<b>ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT =</b>		<b>+ 694</b>

Au 31 décembre 2018, le fonds de roulement représente 412 jours calendaires de dépenses de fonctionnement décaissables contre 319 jours, l'année passée et 292 jours en 2016 (à périmètre constant).

Si l'établissement accédait aujourd'hui aux responsabilités et compétences élargies et compte tenu d'une masse salariale État d'un peu plus de 6 M€, son fonds de roulement passerait de 412 à 129 jours de fonctionnement.

Le fonds de roulement contribue avec les dettes à financer le cycle d'exploitation (Stocks et créances) et alimente la trésorerie de l'établissement. Cette dernière s'établit à 2,7 M€ à la clôture de l'exercice ce qui représente 352 jours de fonctionnement hors charges non décaissables.

A noter que le fonds de roulement inclut 725 k€ de pertes latentes liées aux dépréciations des stocks de livres.

Ces dépréciations peuvent s'analyser comme des pertes quasi-définitives. Le Fonds de roulement s'en trouve réduit.

FONDS DE ROULEMENT	SANS CORRECTION	CORRIGÉ DES DÉPRÉCIATIONS DE STOCK
En valeur absolue (k€)	3 138	2 413
En nombre de jours de dépenses décaissables	412	317
En nombre de jours de dépenses décaissables (simulation RCE)	129	99



## 2. LES ÉTATS GBCP DU COMPTE FINANCIER

### 2.1. TABLEAU DES EMPLOIS (TABLEAU 1)

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			EMPLOIS SOUS PLAFOND ÉTAT	EMPLOIS FINANCÉS SUR BUDGET ÉTABLISSEMENT	GLOBAL
			En ETPT	En ETPT	En ETPT
Enseignants-chercheurs	Permanents	Titulaires	13,3		13,3
		CDI			
	Non permanents	CDD	3,0	2,8	5,8
<b>S/TOTAL EC</b>			<b>16,3</b>	<b>2,8</b>	<b>19,2</b>
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			73,5		73,5
BIATSS	Permanents	Titulaires	28,2		28,2
		CDI	2,0	4,3	6,3
	Non permanents	CDD	7,1	9,3	16,4
<b>S/TOTAL BIATSS</b>			<b>37,3</b>	<b>13,6</b>	<b>50,9</b>
<b>CONSOMMATION EXÉCUTÉE DES EMPLOIS</b>			<b>127,1</b>	<b>16,4</b>	<b>143,6</b>

## 2.2. AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES (TABLEAU 2)

DÉPENSES				
	PRÉVISION		EXECUTION	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 293 214,00	1 293 214,00	1 191 054,56	1 191 054,56
Fonctionnement	2 173 248,00	2 219 582,00	2 127 919,47	2 123 146,90
Investissement	142 000,00	142 000,00	128 682,81	128 682,81
<b>TOTAL</b>	<b>3 608 462,00</b>	<b>3 654 796,00</b>	<b>3 447 656,84</b>	
			<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>3 442 884,27</b>

Montants en €

RECETTES		
RECETTES GLOBALISÉES	PRÉVISION	EXECUTION
Subvention pour charges de service public	2 858 314,00	2 858 314,00
Autres financements de l'État		
Fiscalité affectée		
Autres financements publics	397 992,20	339 473,18
Recettes propres	269 029,00	229 372,88
<b>RECETTES FLÉCHÉES</b>		
Financements de l'État fléchés		
Autres financements publics fléchés		
Recettes propres fléchées		
<b>TOTAL</b>	<b>3 525 335,20</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>3 427 160,06</b>

<b>SOLDE BUDGÉTAIRE (DÉFICIT)</b>	<b>129 460,80</b>	<b>15 724,21</b>
-----------------------------------	-------------------	------------------

Montants en €



## 2.3. ÉQUILIBRE FINANCIER (TABLEAU 4)

BESOINS (UTILISATION DES FINANCEMENTS)		FINANCEMENTS (COUVERTURE DES BESOINS)	
Solde budgétaire (déficit)	15 724	–	Solde budgétaire (excédent)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	17 166	6 655	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
<b>SOUS-TOTAL DES OPÉRATIONS AYANT UN IMPACT NÉGATIF SUR LA TRÉSORERIE DE L'ORGANISME</b>	<b>32 890</b>	<b>6 655</b>	<b>SOUS-TOTAL DES OPÉRATIONS AYANT UN IMPACT POSITIF SUR LA TRÉSORERIE DE L'ORGANISME</b>
VARIATION DE TRÉSORERIE	–	26 235	VARIATION DE TRÉSORERIE
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	–	<i>26 235</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>32 890</b>	<b>32 890</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>

Montants en €

## 2.4. RÉSULTAT, CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET FONDS DE ROULEMENT (TABLEAU 6)

### 2.4.1. COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	BR2	EXÉCUTÉ	PRODUITS	BR2	EXÉCUTÉ
Personnel	1 293 214	1 191 055	Subventions de l'État	2 858 314	2 858 314
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 134 802	3 044 541	Fiscalité affectée		
			Autres subventions	397 992	433 051
			Autres produits	1 549 029	1 519 141
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 428 016</b>	<b>4 235 596</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 805 335</b>	<b>4 810 506</b>
Résultat (bénéfice)	377 319	574 910	Résultat (perte)		
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>4 805 335</b>	<b>4 810 506</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>4 805 335</b>	<b>4 810 506</b>

Montants en €

### 2.4.2. CALCUL DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

	BR2	Exécuté
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	377 319	574 910
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 330 000	1 496 821
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-1 280 000	-1 249 911
+ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- Produits de cession d'éléments d'actifs		
<b>CAF</b>	<b>427 319</b>	<b>821 820</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>4 805 335</b>	<b>4 810 506</b>

Montants en €

### 2.4.3. ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATÉS

EMPLOIS	BR2	Exécuté	RESSOURCES	BR2	Exécuté
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	427 319	821 820
Investissements	142 000	128 683	Financement de l'actif par l'État		
Remboursement des dettes financières			Autres ressources		1 028
			Augmentation des dettes financières		
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>142 000</b>	<b>128 683</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>427 319</b>	<b>822 848</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>285 319</b>	<b>694 166</b>	<b>PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT</b>		

Montants en €

**2.4.4. POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	<b>BR2</b>	<b>EXÉCUTÉ</b>
Variation du Fonds de roulement : (apport)	285 319	694 166
Variation du besoin en Fonds de roulement	425 780	720 401
Variation de la Trésorerie (apport ou prélèvement)	-140 461	-26 235
Niveau du Fonds de roulement 31/12/2018	2 729 082	3 137 929
Niveau du besoin en Fonds de roulement	164 699	459 320
Niveau de la Trésorerie 31/12/2018	2 564 383	2 678 609

*Montants en €*



### 3. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'exercice comptable correspond à l'année civile (article R719-57 du Code de l'éducation).

#### 3.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES

##### Un établissement, trois entités

L'École nationale des chartes est un établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement en vertu du décret n° 87-832 du 8 octobre 1987.

Elle a pour mission d'assurer la formation de personnels scientifiques des archives et des bibliothèques. Elle concourt à la formation de tous les personnels qui contribuent à la connaissance scientifique et à la mise en valeur du patrimoine national. Elle participe à la formation et à la recherche des étudiants en sciences de l'homme et de la société, particulièrement dans les disciplines relatives à l'étude critique, l'exploitation, la conservation et la communication des sources historiques.

Par ailleurs, l'École accueille le comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) qui lui a été rattaché par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) en date du 12 juin 2007.

Le CTHS est chargé essentiellement d'assurer la publication d'ouvrages scientifiques, de développer l'activité des sociétés savantes notamment en organisant un congrès annuel.

Enfin, par convention signée le 16 septembre 2002, le MESR a confié la gestion de l'Urfist de Paris, Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique, à l'École des chartes en créant un service rattaché. Les missions de l'Urfist sont la conception et la réalisation d'actions de formation et d'outils pédagogiques.

Bien que composée de trois entités, l'École des chartes demeure un seul et unique établissement public disposant seul de la personnalité juridique. L'ordonnateur principal en est la directrice et l'ordonnateur secondaire, le Président du CTHS pour les seules opérations relevant de l'institut.

##### Une structure budgétaire unifiée en 2012

Contrairement à ce qui se passait jusqu'alors, l'École a adopté en 2012 un budget unique consolidant l'ensemble des opérations des trois services qui la composent. Ainsi, le compte financier retrace l'ensemble des opérations des trois entités en produisant un bilan et un compte de résultat uniques.

## L'École nationale des chartes : un établissement ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies

L'École nationale des chartes n'est pas concernée de plein droit par la loi « Libertés et responsabilités des universités » et ne bénéficie donc pas automatiquement des responsabilités et compétences élargies (RCE) en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines. Cependant, en tant que grand établissement au sens de l'article L7171 du Code de l'éducation, l'École peut en bénéficier si elle en fait la demande auprès de son ministère de tutelle. A ce jour, l'École n'en a pas encore exprimé le choix.

De ce fait, ses comptes ne sont pas obligatoirement soumis à la certification d'un commissaire aux comptes.

De plus, la rémunération de ses personnels titulaires reste à la charge directe du budget de l'État. L'établissement ne comptabilise sur son budget propre que certaines charges de personnel : pour l'essentiel, celles relatives aux personnels contractuels, aux vacances et heures complémentaires des personnels enseignants. Les opérations de paie (liquidation, paiement des personnels et règlement des cotisations aux organismes sociaux) sont effectuées à façon par la Direction des Finances publiques de la région Ile-de-France (Paris) en vertu d'une convention de prestation de services.

## Coopération interuniversitaire et investissements d'avenir

L'ENC est membre fondateur du Campus Condorcet. Établissement public de coopération scientifique (EPCS), Campus Condorcet a pour mission de concevoir et réaliser les infrastructures de ce qui deviendra la future Cité des humanités et sciences sociales, à échéance 2019. Financé en partie par le grand emprunt lancé par l'État en 2010 (Investissements d'avenir, opération campus), le futur campus est actuellement en cours de construction au nord de Paris (Porte de la Chapelle et Aubervilliers).

Il a vocation à devenir un des tout premiers pôles européens d'enseignement et de recherche en sciences humaines et sociales. Il accueillera 18 000 étudiants, chercheurs et personnels administratifs sur 180 000 m<sup>2</sup> de bureaux au cœur d'un site de plus de 7 hectares.

L'École est membre de l'université Paris Sciences et Lettres (PSL) qui regroupe 19 établissements d'enseignement supérieur et de recherche (9 membres et 10 associés) dans les domaines des sciences, des techniques, des arts et des lettres, tous situés à Paris, ainsi que trois organismes nationaux de recherche (CNRS, INRIA, INSERM).

En 2011, PSL a été sélectionnée pour mettre en œuvre l'Idex PSL\* qui s'inscrit dans le cadre plus large du programme des investissements d'avenir (PIA 1). Ces financements étant redistribués à ses membres, c'est donc via PSL que l'École bénéficie des financements accordés dans le cadre de l'Idex (Initiatives d'excellence).

À l'issue d'une phase probatoire de 5 années, le jury international qui avait sélectionné le projet en 2011 s'est réuni, au printemps 2016, pour évaluer les actions menées. S'il a salué la qualité des travaux, il a toutefois souhaité réévaluer certaines actions en prolongeant la phase probatoire de 18 mois.

Le jury s'est donc à nouveau réuni en mars 2018. Saluant une fois encore la qualité du projet, il a accordé à PSL une nouvelle période probatoire, de 30 mois maximum, afin de consolider ses statuts et d'atteindre définitivement l'objectif institutionnel de création d'une université de recherche aux standards internationaux.

Cette nouvelle phase a pour effet de confirmer les financements de l'Idex, sur la période.

Rappelons que la validation définitive du projet par le jury entrainera la dévolution par l'État à PSL d'un capital non consommable de 750 M€ (rapportant près de 25 M€ par an, aux conditions actuelles).

### Des changements d'implantations géographiques

Depuis octobre 2014, les services centraux de l'École ont quitté le siège historique de la Sorbonne pour s'installer dans des bâtiments entièrement restructurés et aménagés au 65 de la rue de Richelieu (Paris 2<sup>ème</sup>).

La Bibliothèque a suivi le même mouvement en 2016 pour rejoindre, à proximité immédiate, le quadrilatère Richelieu de la Bibliothèque nationale de France (58 rue de Richelieu / 12 rue des Petits Champs, Paris 2<sup>ème</sup>). Si la prise de possession des lieux s'est faite en juin 2016, l'installation effective des ouvrages n'a eu lieu qu'entre décembre 2016 et février 2017, pour une ouverture au public en mars 2017.

Les équipes de recherche ainsi que le CTHS (actuellement à Vanves, Hauts de Seine) s'installeront au cours de l'année 2019 sur le Campus Concordet à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis).

L'Urfist restera implantée rue des Bernardins (Paris 5<sup>ème</sup>) dans l'attente de son déménagement sur le Campus Condorcet à une date encore inconnue.

Ces déménagements font l'objet d'un financement spécifique de l'État.

### La fiabilisation du haut de bilan

Partant du constat que les états financiers de l'École ne reflétaient pas fidèlement la réalité économique en matière d'immobilisations (absence de suivi comptable et de pratique de l'amortissement des actifs immobilisés, non rattachement aux sources de financement externe, pas d'inscription du patrimoine immobilier), l'École a entamé en 2014 une importante opération de fiabilisation du haut de son bilan. Cette opération a consisté à :

- Comptabiliser à son actif les bâtiments qu'elle a reçus en affectation pour ses missions,
- Procéder à un inventaire physique de ses biens meubles et de ses logiciels,
- Rapprocher de la comptabilité les résultats de cet inventaire,
- Sortir du bilan les financements externes non rattachés aux actifs inscrits au bilan.

Les retraitements comptables correspondants ont été comptabilisés à la clôture 2015.

Ces travaux ont été poursuivis par l'intégration à l'actif en 2016, des collections de la bibliothèque et en 2017, des locaux occupés par le CTHS.

A ce jour, cette fiabilisation est quasi-achevée. Restent à intégrer les locaux occupés par la Bibliothèque.

Ceux-ci sont en attente d'inscription à l'actif, à défaut d'évaluation fiable. Des discussions sont en cours avec l'agence comptable de la BnF qui détient actuellement le bien à son actif, afin d'opérer un transfert comptable de ce bien dans les comptes de l'École. En valorisant ces locaux aux mêmes conditions que l'ensemble immobilier du 65 de la rue de Richelieu, leur valeur approcherait les 10 M€.

## Création d'un fonds de réserve dédié à l'entretien de l'immobilier

Au moment où elle s'installait dans des locaux entièrement neufs, l'École a décidé de constituer un fonds dédié à l'entretien du parc immobilier. Partant du principe que les travaux d'entretien, peu importants sur un bâtiment neuf, prennent nécessairement de l'ampleur au fil du temps, ce fonds a pour objectif de garantir le bon état du bâtiment en constituant aujourd'hui des réserves qui financeront les travaux d'entretien de demain.

Ce fonds est retracé en comptabilité dans les capitaux propres de l'École sur une ligne dédiée dans les réserves (c/10685) au sein des capitaux propres.

Dans sa séance du 26 mars 2015, le conseil d'administration a décidé de lui consacrer chaque année 200 k€ desquels sera déduit le montant des travaux de l'exercice.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- 175 k€ pour le bâtiment du 65 de la rue de Richelieu ;
- 10 k€ au titre des locaux occupés par l'Urfist au 17 rue des Bernardins ;

A ces montants, s'ajoutent une dotation spécifique de 15 k€ pour anticiper l'installation de l'École sur le Campus Concordet.

	2016	2017	2018
<b>MONTANT AFFECTÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS RICHELIEU ET BERNARDINS (A) :</b>			
Dotation annuelle au titre de N-1	185	185	185
Travaux de l'exercice N-1	- 20	- 20	- 45
Dotation au fonds de réserve au titre de N-1	= 165	= 165	= 140
Cumul au 31/12/2018 (A)			470
<b>MONTANT AFFECTÉ À L'INSTALLATION DE L'ÉCOLE SUR LE CAMPUS CONDORCET (B):</b>			
Dotation annuelle au titre de N-1	15	15	15
Cumul au 31/12/2018 (B)			45
<b>MONTANT TOTAL AFFECTÉ AU FONDS DE RÉSERVE DÉDIÉ À L'ENTRETIEN DE L'IMMOBILIER (A) + (B) :</b>			
Dotation totale annuelle au titre de N-1	180	180	155
<b>CUMUL DU FONDS AU 31/12/2018 (A) + (B)</b>			515

## Divers désordres dans les nouveaux locaux de la Bibliothèque

### *Dégât des eaux dû à une déficience du système de climatisation*

En mai 2017, la bibliothèque de l'École a subi un dégât des eaux suite à la rupture d'une canalisation du système de climatisation au 6<sup>ème</sup> étage de la BnF. Des dégâts ont été constatés sur les 4 niveaux occupés par la bibliothèque de l'École qui se situaient juste au-dessous.

Sur un plan économique les conséquences sont les suivantes :

- Coûts de sauvegarde des ouvrages immédiatement après le sinistre : 13 k€ en 2017 ;
- Dommages subis sur les collections : ils portent environ sur 700 ouvrages inscrits à l'actif (c/216 collections). L'analyse des dommages a conduit l'établissement à les déprécier à hauteur de 31 k€ ;



- Dommages sur l'immobilier : ils portent essentiellement sur les plafonds, peintures, parquets et aménagements intérieurs. Compte tenu du fait que les locaux occupés par la bibliothèque n'ont pas pu être intégrés à l'actif à ce jour, il n'a pas été possible de les déprécier.

A noter que lors des travaux de remise en état des locaux, certains ouvrages (1,5 km linéaire de collection) ont dû être déplacés pour être stockés chez un prestataire externe. Le déménagement est estimé à 30 k€ auquel s'ajoutera le coût de l'hébergement dont la durée est estimée à 3 mois (coût inconnu à ce jour).

Indemnisation des dommages : ce dégât des eaux est intervenu avant l'expiration de la garantie de parfait achèvement (1 an) des locaux de la Bibliothèque qui impose au maître de l'œuvre de réparer tous les désordres signalés au cours de l'année qui suit la réception des travaux, quelles que soient leur importance et leur nature (article 1792-6 du code civil).

Face à ce sinistre, les parties en cause ont souhaité se rapprocher afin de régler à l'amiable ce différend en signant un protocole transactionnel. Celui-ci prévoit l'indemnisation de l'Oppic (maître d'ouvrage délégué) à hauteur de 113 k€ afin de remettre en ordre les locaux et celle de l'ENC, à hauteur de 78 k€, pour les dommages subis par la collection d'ouvrages.

Ce protocole est en cours de signature par l'ensemble des parties au 31 décembre 2018.

#### *Des traces d'humidité apparues dans la « Rotonde »*

Des traces d'humidité et de moisissures ont été détectées sur les murs de la Rotonde en 2017. Les premières analyses conduisent à une possible infiltration d'eau dans les maçonneries.

Les dommages se limitent à ce stade aux murs mais des contrôles renforcés du niveau d'hygrométrie ont été mis en place afin de veiller aux conditions de conservation des ouvrages précieux entreposés dans la Rotonde.

Pour le moment, et dans l'attente d'analyse plus poussées, aucune dépense n'a été engagée par l'École pour remédier à ce désordre. Par ailleurs, compte tenu du fait que les locaux concernés ne sont pas inscrits à l'actif de l'École, aucune dépréciation d'actif n'a été comptabilisée à ce titre.

Ce désordre est intervenu après l'expiration de la garantie de parfait achèvement (1 an) mais toutefois dans le délai de garantie décennale (article 1792-2 du code civil) qui impose au constructeur de réparer les dommages survenus au cours des 10 années suivant la réception (dommages qui rendent l'immeuble construit impropre à sa destination comme par exemple, un défaut d'étanchéité).

Ce sinistre est toujours en cours d'expertise au 31 décembre 2018.

#### **Changement de plan comptable**

L'instruction comptable commune du 22 décembre 2016 a diffusé un nouveau plan de comptes applicables aux établissements publics nationaux.

Celui-ci est désormais commun aux différentes catégories d'EPN en remplaçant les différentes nomenclatures de comptes qui leur étaient spécifiques. A ce titre, le plan comptable commun remplace le plan comptable M9-3 qui était jusqu'alors applicable aux universités.

Cette harmonisation s'accompagne d'une innovation significative : la suppression des opérations exceptionnelles dans le compte de résultat (charges et produits exceptionnels).

Ce nouveau plan de comptes a été mis en œuvre à l'École des chartes à compter de l'exercice 2017.

### Raccourcissement du délai de reddition des comptes

En prévoyant de faire adopter ses comptes annuels 2018 par son Conseil d'administration, le 13 mars 2019, l'École des chartes respecte les dispositions du règlement relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (article 212 du décret GBCP n°2012-1246 du 7 novembre 2012) qui fixe la date limite d'adoption du compte financier au 16 mars 2019.

### Système d'information budgétaire et comptable

L'École utilise depuis le 1er janvier 2014 la suite logicielle Cocktail développée par le consortium Jefyco.

### Changement de méthode et corrections d'erreurs

Les corrections d'erreurs sur exercices clos et les effets rétrospectifs liés aux changements de méthodes ou d'estimations comptables sont exclus du résultat de l'exercice et comptabilisés via les comptes de réserves dans le bilan d'ouverture (c/ 106).

Ces opérations sont conformes à l'avis n° 2012-05 du 18 octobre 2012 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) repris dans le recueil des normes comptables des Établissements publics nationaux.

## 3.2. PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### Référentiel comptable

L'École est soumise au régime budgétaire, financier et comptable défini aux articles R. 719-52 à R. 719-112 du Code de l'Éducation et, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par ce dernier, aux dispositions des titres I<sup>er</sup> et III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dit décret GBCP.

Le référentiel comptable est celui des établissements publics nationaux, opérateurs de l'État. Il se décline en trois volets indissociables :

- le recueil des normes comptables des établissements publics (juillet 2015) ;
- l'instruction comptable commune qui décrit les modalités de mise en œuvre des 21 normes comptables exposées dans le recueil (Instruction du 23 novembre 2018 publiée sous la référence GCP 18-0047) ;
- le plan de comptes commun diffusé en annexe de l'instruction commune.

Ce référentiel comptable, largement inspiré du Plan comptable général, intègre notamment les nouveaux règlements concernant les actifs et les passifs diffusés par l'instruction DGFIP n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006.

L'École applique également les nouvelles instructions de la Direction générale des Finances publiques et en particulier :

- BOFIP-GCP-13-0004 du 31/1/2013 relatif à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux ;
- BOFIP-GCP-13-0023 du 6/12/2013 relatif à la comptabilisation des opérations pluriannuelles ;

- BOFIP-GCP-13-0022 du 5/12/2013 relatif à la comptabilisation des subventions reçues ;
- BOFIP-GCP-13-0024 du 9/12/2013 relatif à l'évaluation et la comptabilisation des passifs sociaux.

#### TVA et sectorisation d'activités

L'École des chartes applique les dispositions de l'instruction fiscale 3 A-4-08 n° 63 du 13 juin 2008 en vertu de laquelle elle a constitué deux secteurs d'activités distincts :

- Un secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation qui sont exonérées de TVA du fait de la loi. Ainsi, le chiffre d'affaires facturé au titre de ces activités ne donne pas lieu à collecte de TVA. En contrepartie, les achats qui sont rattachés à ce secteur supportent une TVA non déductible ;
- Un secteur taxable pour les opérations relatives à l'édition. Le chiffre d'affaires de ces dernières est soumis à la TVA et les achats correspondants bénéficient du droit à déduction dans sa totalité.

A noter qu'il n'est pas appliqué de prorata de déduction pour les dépenses qualifiées de mixtes, c'est-à-dire qui ne peuvent pas être affectées précisément à l'une ou l'autre de ces activités. Par défaut, ces dernières sont rattachées au secteur exonéré.

Une étude est actuellement en cours afin d'optimiser le droit à déduction.

#### 3.2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits et taxes non récupérables et le cas échéant des frais de livraison et de mise en service.

Elles sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service.

Un plan d'amortissement propre à chaque catégorie d'immobilisations a été adopté par le Conseil d'administration en séance du 3 octobre 2014. Les cadences demeurent néanmoins indicatives. Elles peuvent être modifiées, au cas par cas et sur justifications, afin de traduire au mieux la durée d'utilisation spécifique d'un actif.

##### Les immobilisations incorporelles

Elles sont dans la pratique essentiellement composées de logiciels acquis.

Les logiciels dont le coût unitaire est supérieur à 800 € hors taxe sont inscrits à l'actif sauf s'il s'agit de l'acquisition d'un lot représentatif d'un premier équipement. Dans ce cas, il n'est pas fait application du seuil unitaire de 800 €.

Les cadences d'amortissement sont les suivantes :

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	DURÉE
Logiciels	3 ans
Autres droits et valeurs	3 ans

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges.

## Les biens immobiliers

Les bâtiments sont répartis sur quatre sites :

### *65 rue de Richelieu, Paris 2<sup>ème</sup>*

Cet ensemble immobilier de 2 400 m<sup>2</sup> accueille les services centraux de l'École depuis octobre 2014, date du déménagement du site historique de la Sorbonne. Ce bâtiment a entièrement été restructuré et rénové sous la conduite de l'Oppic (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture). Par convention signée avec France domaine le 28 juillet 2014, l'État l'a mis à la disposition de l'École pour une durée de 15 années.

L'ensemble immobilier a été intégré dans les comptes à sa valeur vénale estimée par France domaine Paris à 12,25 M€ pour le bâti et 5,25 M€ pour le terrain (soit un total de 17,5 M€).

L'inscription s'est faite en quatre composants :

LIBELLÉ DES COMPOSANTS COMPTABLES		MONTANT TOTAL k€
C1	Structure	7 128 723
C2	Clos et couvert	1 092 114
C3	Fluides et ascenseurs	2 322 362
C4	Agencements intérieurs	1 706 8000
<b>TOTAL</b>		<b>12 250 000</b>

Ces derniers ont été définis sur la base des dépenses constatées selon les lots du marché de réhabilitation passé par le maître d'ouvrage délégué.

Les cadences d'amortissement retenues sont les suivantes :

COMPOSANTS COMPTABLES		CADENCE EN ANNÉES
C1	Structure	50
C2	Clos et couvert	20
C3	Fluides et ascenseurs	25
C4	Agencements intérieurs	20

L'amortissement a débuté le 8 octobre 2014 date de la mise en service du bâtiment. Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier a été intégré en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ».

Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

### *58 rue de Richelieu / 12 rue des Petits Champs, Paris 2<sup>ème</sup>*

L'École a pris possession en juin 2016 de 2000 m<sup>2</sup> issus de la restructuration du quadrilatère Richelieu de la BnF. Ces nouveaux locaux entièrement rénovés ont été aménagés en 2016 par l'École, en mobilier sur mesure et installations spécifiques afin de recevoir sur près de quatre kilomètres de linéaire, les collections de la Bibliothèque.

Hébergée jusqu'alors sur le site de la Sorbonne, la bibliothèque a déménagé 150 000 ouvrages entre décembre 2016 et février 2017. Ce n'est qu'après cette tâche délicate que la bibliothèque a pu ouvrir ses portes au public en mars 2017.

L'installation dans son ensemble fait l'objet d'un financement spécifique de l'État de 700 k€. Celui-ci, versé en 2014 et 2015, a été comptabilisé en avances et acomptes versés (c/4419) puis reclassés en produits (c/74) ou en financement de l'actif (c/104) en 2016 et 2017, selon la nature des dépenses (charges ou investissement) exécutées dans l'exercice :

k€	UTILISATION EN 2016	UTILISATION EN 2017	TOTAL
Subvention de fonctionnement c/74	92	87	183
Financement externe de l'actif c/104	260	261	517
<b>TOTAL</b>	<b>352</b>	<b>348</b>	<b>700</b>

Ces locaux mis à disposition gratuitement par l'État font l'objet d'une convention d'utilisation avec France domaine. Une convention signée en décembre 2018 fixe les modalités de facturation des charges locatives à l'École par la BnF.

Ne disposant pas d'estimation fiable du fait d'une divergence d'interprétation avec la BnF sur la notion de contrôle comptable du bien, l'École n'a pu intégrer ces locaux à son actif. Ceux-ci restent inscrits à l'actif de la BnF.

En les valorisant aux mêmes conditions que l'ensemble immobilier du 65 de la rue de Richelieu, leur valeur approcherait 10 M€.

Ces locaux ont subi des dommages consécutifs à des malfaçons observées dans le cadre du chantier de rénovation du site Richelieu (phase 1). Cf. § 3-1. *Faits caractéristiques et comparabilité des comptes.*

#### *Vanves (Hauts-de-Seine)*

Le CTHS occupe une partie du 6<sup>ème</sup> étage de l'immeuble situé 60 boulevard du Lycée à Vanves pour abriter ses bureaux. L'occupation qui ne faisait l'objet jusqu'alors d'aucun titre a été régularisée en octobre 2016 par la signature d'une convention d'utilisation avec l'État propriétaire (France domaine 92). Cette convention étant signée avec plusieurs occupants, elle est complétée d'un règlement d'utilisation collective (RUC signé le 24 juin 2016, avenant du 9 mai 2017) qui précise notamment la répartition des surfaces afin de fixer les contributions respectives aux charges communes.

Selon cette répartition, le CTHS dispose de 3% de la SUB globale (privative + commune) soit 271 m<sup>2</sup>.

Cet immeuble, qui n'était pas inscrit à l'actif de l'École, a été intégré au bilan en 2017 sur la base des informations communiquées par le Cned qui le détenait dans ses comptes jusqu'à présent sur la base d'une évaluation faite par France domaine en janvier 2012.

L'intégration a porté sur les montants suivants au prorata de la surface occupée par le CTHS :

€ AU 31/12/2017	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	CADENCE AMORTISSEMENT
Terrain	171 900,00	-	-
Gros-œuvre	137 250,00	16 485,04	50
Agencements extérieurs et intérieurs	54 900,00	32 970,08	10
Charpentes métalliques et menuiseries ext.	27 450,00	6 594,02	25
Installations techniques	41 175,00	12 363,78	20
Protection étanchéité	13 725,00	5 495,01	15
<b>TOTAL</b>	<b>446 400,00</b>	<b>73 907,93</b>	

Les travaux réalisés par le Cned sur le bâtiment entre 2012 et 2017 ont également été intégrés dans les comptes de l'École :

€ AU 31/12/2017	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	CADENCE AMORTISSEMENT
Travaux sur le bâtiment	137 643,09	4 203,28	30
Agencements extérieurs et intérieurs	7 711,13	2 421,62	10
<b>TOTAL</b>	<b>145 354,22</b>	<b>6 624,90</b>	

#### *17 rue des Bernardins, Paris 5<sup>ème</sup>*

Propriété de l'État, ces locaux sont mis à la disposition de l'École gratuitement en vertu d'une convention d'utilisation signée avec France domaine en 2014.

D'une superficie de 236 m<sup>2</sup>, ces locaux ont été inscrits à l'actif de l'École à leur valeur vénale. Celle-ci s'élève au total à 1 350 000 € dont 360 000 € au titre du terrain conformément au rapport d'évaluation de France domaine Paris en date du 27 janvier 2015.

Compte tenu du déménagement à moyen terme de l'Urfist sur le Campus Condorcet, il a été décidé de ne pas retenir l'approche par composants.

Le bien est amorti sur une durée uniforme de 30 ans.

Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier est intégré à l'actif en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ». Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

#### *La Sorbonne, Paris 5<sup>ème</sup>*

Siège historique, la Sorbonne n'héberge désormais plus aucun service de l'École depuis 2014.

### Travaux et agencements

Les travaux et agencements comptabilisés à l'actif sont amortis selon les cadences suivantes :

COMPOSANTS COMPTABLES		CADENCE EN ANNÉES
C1	Structure	50
C2	Clos et couvert	20
C3	Fluides et ascenseurs	25
C4	Agencements intérieurs	20

La charge d'amortissement n'est pas neutralisée sauf si leur financement est assuré par une subvention comptabilisée en comptes de capitaux.

### Les biens meubles corporels

Tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 800€ hors taxe est inscrit à l'actif. Par exception, des matériels dont la valeur unitaire est inférieure à ce seuil peuvent être activés lorsqu'ils sont achetés par lot et constituent un premier équipement ou le renouvellement d'un premier équipement.

Les biens meubles ont fait l'objet en 2014 d'un inventaire physique. Celui-ci a été rapproché de la comptabilité.

Les biens meubles sont amortis selon les cadences suivantes :

INTITULÉS	CADENCES (ANNÉES)
<b>INSTALLATIONS TECHNIQUES ET MATÉRIELS</b>	
Installations techniques ou complexes	10
Matériel scientifique	10
Matériel d'enseignement	5
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	
Installations générales, agencements, aménagements divers	10
Matériel de transport	5
Matériel de bureau	5
Mobilier de bureau	10
Matériel informatique	3
Matériels divers	5

Depuis 2016, les acquisitions d'ouvrages de la bibliothèque sont comptabilisés à l'actif au compte 216 « collections ». Compte tenu de leur spécificité, ces ouvrages ne sont pas amortis (Cf. paragraphe ci-dessous).

### L'intégration à l'actif des collections d'ouvrages de la bibliothèque

Profitant de l'inventaire de ses collections mené en 2015 afin de préparer le déménagement de la bibliothèque, l'École a procédé à une estimation de la valeur vénale des ouvrages.

Considérant son objet et sa spécificité, l'École a décidé d'inscrire cette collection à son bilan afin de valoriser cet important actif destiné à l'enseignement et à la recherche historique.

Dans la mesure où les ouvrages de la bibliothèque ont vocation à être conservés de façon pérenne sans perdre leur valeur d'usage ou d'objet, il a été décidé de ne pas amortir cet actif.

L'inscription en 2015 a porté sur 5,7 M€ en contrepartie des réserves au sein des capitaux propres.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les nouvelles acquisitions sont suivies à l'actif.

CATÉGORIES	VALORISATION EN €
Livres anciens (avant 1815)	485 289
Réserve	366 217
Monographies et usuels 19 <sup>ème</sup> siècle	1 520 412
Monographies et usuels 20 <sup>ème</sup> siècle	2 638 974
Périodiques	527 341
Estampes	58 530
Cartes	6 624
Tirés à part	37 398
Documents remarquables	61 000
Autres	24 330
<b>TOTAL</b>	<b>5 726 075</b>

Cette collection s'est enrichie de 3000 ouvrages suite au don que Katérina Stenou-Pressouyre a fait à l'École. Ces ouvrages ont été inscrits à l'actif en 2016 selon les mêmes modalités de valorisation que celles retenues par le prestataire en 2015, pour l'ensemble de la collection. L'intégration s'est faite pour 109 k€ au compte 216 « collections ».

### 3.2.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les financements externes de l'actif (FEA) correspondent :

- soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété (contrepartie par exemple des bâtiments affectés par l'État à notre université) ;
- soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Par dérogation au plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler, les financements versés par l'État sont inscrits au c/10 intitulé dans le plan comptable M 9-3 « financement de l'actif par l'État ».

Les financements versés par des tiers autres que l'État sont classés au c/13 intitulé dans le plan comptable M 9-3 « financement de l'actif par des tiers ».

Le classement comptable distingue de plus les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus, symétriquement à celle des actifs financés en reprenant au compte de résultat le financement au même rythme que les actifs (c/78 reprises sur amortissements).

Ils sont enregistrés dans les capitaux propres au moment de leur notification.



Cette présentation fait suite à l'instruction du 18 décembre 2012 de la Direction générale des Finances publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux. Elle est appliquée à l'ÉNC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF	COMPTES
Financement par l'État	c/101 – non rattaché à un actif déterminé
	c/104 – rattaché à un actif déterminé
Financement par des tiers autres que l'État	c/131 – non rattaché à un actif déterminé
	c/134 – rattaché à un actif déterminé

### 3.2.3. STOCKS

Sont suivis en comptes de stock selon la méthode de l'inventaire intermittent les ouvrages édités par l'École ainsi que le CTHS.

Les ouvrages sont valorisés à leur coût de revient à hauteur des seuls coûts directs externes.

À la clôture, ils font l'objet d'une dépréciation pour mévente en fonction de l'ancienneté des titres :

Ouvrage paru en N :	Taux de dépréciation :
– Au 31/12/N :	0%
– Au 31/12/N+1 :	50%
– Au 31/12/N+2 :	80%
– A partir du 31/12/N+3 :	100%

### 3.2.4. CRÉANCES

Les créances sont suivies au poste c/41 « Clients » ou c/44 « Subventions » selon leur nature.

Le cas échéant, elles sont reclassées en créances douteuses à la clôture de l'exercice et dépréciées si leur recouvrement est compromis.

### 3.2.5. RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS À L'EXERCICE

#### Droits d'inscriptions

Les droits d'inscriptions perçus au titre d'une année universitaire sont répartis à hauteur de 4/12<sup>ème</sup> sur l'exercice civil qui s'achève (septembre à décembre) et 6/12<sup>ème</sup> sur l'exercice suivant.

#### Contrats pluriannuels

Les contrats concernés sont essentiellement ceux conclus au titre de la recherche ou de la formation continue. Considérant que la méthode dite à l'avancement conduit à une meilleure information, l'École a fait le choix de comptabiliser le chiffre d'affaires de ces contrats en fonction de leur avancement.

En ce qui concerne la recherche, l'avancement est déterminé selon un prorata calculé en fonction des coûts réellement encourus au titre de chacune des conventions.

En ce qui concerne la formation continue, il est déterminé en fonction du nombre d'heures réellement réalisées à la clôture de l'exercice en comparaison du nombre total d'heures de la formation.

En fonction du rythme de facturation propre à chacun des contrats (facturation de la totalité de la prestation à la signature), les retraitements donnent lieu à la comptabilisation de produits comptabilisés d'avance.

Les contrats sont considérés avec un résultat prévisionnel nul.

### Les passifs sociaux

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels payés, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice.

Dans la pratique, il s'agit principalement des droits à congés ainsi que les heures complémentaires d'enseignement dispensées avant la clôture de l'exercice mais dont le paiement est différé sur l'exercice suivant.

Leurs modalités de comptabilisation sont conformes à l'instruction du 27 novembre 2013 de la Direction générale des Finances publiques.

#### *Les heures complémentaires et les vacances d'enseignement*

Ces heures d'enseignement sont payées aux intervenants avec un décalage de quelques mois.

Les heures exécutées en 2018 et dont le paiement aux enseignants est différé en 2019 ont été recensées à la clôture pour donner lieu à charges à payer.

#### *Les congés payés non pris et les jours épargnés sur compte épargne temps (CET)*

Ces jours représentent une dette de l'établissement envers son personnel.

Compte tenu de la particularité du statut des enseignants-chercheurs, leur évaluation ne concerne par principe que le personnel administratif. L'établissement ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies (RCE), leur recensement ne porte de plus que sur les personnels payés sur budget propre.

Les jours de congés payés non pris à la clôture de l'exercice et les jours de congés déposés sur un compte épargne-temps sont évalués en fin d'exercice sur la base du coût journalier brut chargé (base 260 jours ouvrés).

Les jours épargnés sur CET au 31 décembre 2018 qui seront indemnisés en 2019 sont valorisés selon le barème d'indemnisation forfaitaire journalier en vigueur : 135 € pour un cadre A, 90 € pour un cadre B et 75 € pour un cadre C.

Ces passifs sont comptabilisés selon leur statut, soit en charges à payer soit en provision pour risque et charges :

STATUT DES JOURS DE CONGÉS		MODALITÉ DE COMPTABILISATION
Congés annuels 2018 non pris au 31/12/2018		Charge à payer
Jours épargnés sur CET	Dont l'indemnisation interviendra en 2019	
	Jours maintenus sur les CET	Provision pour risques et charges (*)

(\*) pour tenir compte du caractère incertain de la date où les jours seront finalement utilisés par le personnel.



## 4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

### 4.1. ACTIF

Montants en €

ACTIF		NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	EXERCICE 2018			2017
			BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			13 153,98	-13 153,98	-	393,54
205	Logiciels et droits similaires		13 153,98	-13 153,98	-	393,54
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			27 260 389,43	-2 647 043,77	24 613 345,66	25 086 478,49
211	Terrains		5 781 900,00	-	5 781 900,00	5 781 900,00
213	Constructions		13 868 617,41	-1 862 221,06	12 006 396,35	12 437 952,59
214	Constructions sur sol d'autrui		-	-	-	-
215	Installations techniques, matériels et outillage		101 997,58	-30 573,94	71 423,64	74 695,47
216	Collections		6 086 247,04	-34 035,33	6 052 211,71	6 005 450,72
218	Autres immobilisations corporelles		1 421 627,40	-720 213,44	701 413,96	786 479,71
238	Avances et acomptes versés sur commande		-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			10 337,05	-	10 337,05	11 364,94
26	Participations et créances rattachées		10 000,00	-	10 000,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières		337,05	-	337,05	1 364,94
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		❶	27 283 880,46	-2 660 197,75	24 623 682,71	25 098 236,97
STOCKS		❷	860 179,18	-725 111,97	135 067,21	124 919,82
331	Produits en cours		29 338,14	-	29 338,14	63 994,05
355	Produits finis		830 841,04	-725 111,97	105 729,07	60 925,77
CRÉANCES		❸	501 605,58	-	501 605,58	462 950,80
409	Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-
411/418	Créances clients et comptes rattachés		411 251,83	-	411 251,83	378 433,68
42 à 47	Autres créances		90 353,75	-	90 353,75	84 517,12
DISPONIBILITÉS		❹	2 678 696,71	-	2 678 696,71	2 704 931,92
50	Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
51	Banque, établissements financiers et assimilés		2 677 687,91	-	2 677 687,91	2 704 280,55
53-54	Caisse et Régie		1 008,80	-	1 008,80	651,37
TOTAL ACTIF CIRCULANT			4 040 481,47	-725 111,97	3 315 369,50	3 292 802,54
486	Charges constatées d'avance	❺	9 664,00	-	9 664,00	5 596,00
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION			9 664,00	-	9 664,00	5 596,00
TOTAL			31 334 025,93	-3 385 309,72	27 948 716,21	28 396 635,51

#### 4.1.1. ACTIF IMMOBILISÉ : NOTE ①

##### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ainsi que leurs amortissements ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2018 :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR AU 1/1/2018	ACQUISITIONS 2018	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2018	VALEUR AU 31/12/2018
Logiciels, concessions et droits similaires – c/2053	13	–	–	13
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13</b>

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	VALEUR AU 1/1/2018	DOTATIONS 2018	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2018	CUMUL AU 31/12/2018
Logiciels, concessions et droits similaires – c/280531	13	–	–	13
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13</b>

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2018 :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR AU 01/01/2018	ACQUISITIONS 2018	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2018	VALEUR AU 31/12/2018
Terrains – c/211	5 782	–	–	5 782
Constructions – c/213	13 851	17	–	13 869
Installations techniques, matériel et outillage – c/215	96	6	–	102
Collections – c/216	6 039	48	–	6 086
Autres immobilisations corporelles – c/218	1 364	57	–	1 422
<b>TOTAL</b>	<b>27 132</b>	<b>129</b>	<b>–</b>	<b>27 260</b>

Les acquisitions nouvelles s'élèvent au total à 129 k€ :

##### *Bibliothèque :*

– Mobilier	9 k€
– Acquisitions d'ouvrages	48 k€

*Bâtiment du 65 rue de Richelieu :*

– Autres travaux et installations	24 k€
– Matériel informatique	32 k€
– Autre	2 k€

*CTHS :*

– Matériel informatique	9 k€
-------------------------	------

*Urfist :*

– Matériel informatique	4 k€
-------------------------	------

Les amortissements sur immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur 2018 :

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	VALEUR AU 1/1/2018	DOTATIONS 2018	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2018	CUMUL AU 31/12/2018
Constructions – c/2813	1 413	449	–	1 862
Installations techniques, matériel et outillage – c/2815	21	10	–	31
Collections – c/2816	2	1	–	3
Autres immobilisations corporelles – c/2818	578	142	–	720
<b>TOTAL</b>	<b>2 014</b>	<b>602</b>	<b>–</b>	<b>2 616</b>

Les collections ont été dépréciées à hauteur de 31 k€ suite au dégât des eaux subi dans la Bibliothèque en mai 2017 (voir § 3-1.).

**Immobilisations financières**

Les immobilisations financières n'ont pas varié au cours de l'exercice 2018 :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	VALEUR AU 1/1/2018	AUGMENTATIONS 2018	DIMINUTIONS 2018	VALEUR AU 31/12/2018
Participations et créances rattachées à des participations	10	–	–	10
Autres immobilisations financières	1	–	-1	0
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>-1</b>	<b>10</b>

Dans le cadre d'une convention d'association signée le 8 novembre 2011, l'École a pris part à hauteur de 10 k€ au capital de la fondation de coopération scientifique « Sorbonne Universités » en tant que membre associé.

Les immobilisations financières ne sont pas dépréciées.

#### 4.1.2. STOCKS : NOTE ②

STOCKS (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR BRUTE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2018	VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2018
<b>EN-COURS :</b>	<b>64</b>	<b>29</b>
École	30	17
CTHS	34	12
<b>PRODUITS FINIS :</b>	<b>793</b>	<b>831</b>
École	223	246
CTHS	570	585
<b>TOTAL</b>	<b>857</b>	<b>860</b>

Les en-cours de production de biens représentent les ouvrages du CTHS en cours de fabrication au CTHS ou à l'École (direction des éditions).

Les ouvrages édités par l'École sont vendus au public soit directement par l'établissement (direction des éditions) soit pour l'essentiel, via l'intermédiaire de diffuseurs. Ainsi, depuis décembre 2013, l'École recourt à la Fondation Maison des sciences et de l'homme (FMSH) via :

- le « Centre interinstitutionnel pour la diffusion » en ce qui concerne les ventes en librairies ;
- le « Comptoir des presses d'université » pour les ventes au détail (particuliers et institutions).

En réorganisant les circuits de vente de ses ouvrages, l'École a rassemblé en un lieu unique (Entrepôts de Seine et Marne et d'Ile-de-France – ESMIF) ses stocks auparavant dispersés en six lieux différents dont un à l'étranger. Cette opération s'est accompagnée du pilonnage d'exemplaires excédentaires afin de gérer au mieux les coûts de stockage et la particularité d'un catalogue de fonds à rotation lente.

Les ouvrages édités par le CTHS sont vendus soit directement par le CTHS soit par l'intermédiaire de la Sodis, filiale du groupe Gallimard, qui intervient comme distributeur auprès des libraires. La diffusion est assurée par l'Afpud (L'Association française des Presses d'université) en France et Gallimard Export à l'étranger.

Les stocks font l'objet de dépréciations pour mévente :

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS (PRODUITS FINIS)	VALEUR AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2018	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2018
<i>Valeur brute</i>	223	246
<i>Dépréciation</i>	-199	-204
<b>VALEUR NETTE DU STOCK ÉCOLE</b>	<b>25</b>	<b>42</b>
<i>Valeur brute</i>	570	585
<i>Dépréciation</i>	-534	-521
<b>VALEUR NETTE DU STOCK CTHS</b>	<b>36</b>	<b>64</b>



**4.1.3. CRÉANCES : NOTE ③**

Les créances de l'actif circulant sont composées des postes suivants :

CRÉANCES (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2018	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2018
Avances et acomptes versés sur commande	–	–
Créances clients et comptes rattachés	378	411
Total autres créances	85	90
<i>Subventions à recevoir c/441 et 443</i>	4	4
<i>Comptes de TVA c/445</i>	60	68
<i>Autres</i>	20	18
<b>TOTAL</b>	<b>463</b>	<b>502</b>

Le poste « créances clients et comptes rattachés » inclut 26 k€ de produits à recevoir.

Aucune créance n'est dépréciée au 31 décembre 2018.

**4.1.4. TRÉSORERIE : NOTE ④**

En tant qu'établissement public, l'École a obligation de déposer ses fonds au Trésor Public. C'est donc via la Direction des Finances publiques de la région Ile-de-France – Paris (DRFiP) que les opérations de trésorerie sont exécutées.

La trésorerie nette de l'établissement est composée des éléments suivants :

TRÉSORERIE	VALEUR AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2018	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2018
Valeurs mobilières de placement	–	–
<i>Valeurs à l'encaissement</i>	3	1
<i>Compte de dépôt (DFT)</i>	2 701	2 677
<i>Caisse et régies</i>	1	1
Total Disponibilités	2 705	2 679
Paiements émis non débités à la clôture	–	–
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>2 705</b>	<b>2 679</b>

**4.1.5. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE : NOTE ⑤**

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées en 2018 mais qui se rattachent à 2019.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	VALEUR AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2018	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2018
Charges constatées d'avance – c/486	6	10

Sont essentiellement concernées les charges relatives aux contrats de maintenance, abonnements et locations mobilières payables d'avance.

## 4.2. PASSIF

Montants en €

PASSIF		NOTES DE RENVOI À L'ANNEXE	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
101	Financements non rattachés à des actifs déterminés (État)		–	–
104	Financements rattachés à des actifs déterminés (État)		18 308 833,15	18 822 558,08
106	Réserves		7 848 706,03	7 031 703,08
11	Report à nouveau		–	–
12	Résultat de l'exercice		574 910,26	807 684,95
131	Financement non rattachés à des actifs déterminés (Autres tiers)		–	–
134	Financement rattachés à des actifs déterminés (Autres tiers)		109 383,00	109 383,00
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6</b>	<b>26 841 832,44</b>	<b>26 771 329,11</b>
151	Provisions pour risques		183 000,00	13 500,00
158	Autres provisions pour charges		11 628,00	24 988,00
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>7</b>	<b>194 628,00</b>	<b>38 488,00</b>
165	Dépôts reçus		38,12	38,12
419	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		–	–
4419	Avances sur subventions		124 000,00	124 000,00
40	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		43 449,83	654 937,35
43-44	Dettes fiscales et sociales		5 385,69	5 936,69
42-46-47	Autres dettes		186 503,39	162 498,50
5121	Caisse des dépôts		–	–
5159	Virements en cours		87,74	87,74
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>8</b>	<b>359 464,77</b>	<b>947 498,40</b>
487	Produits constatés d'avance	<b>9</b>	552 791,00	639 320,00
<b>TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION</b>			<b>552 791,00</b>	<b>639 320,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>27 948 716,21</b>	<b>28 396 635,51</b>

## 4.2.1. CAPITAUX PROPRES : NOTE 6

Les capitaux propres ont varié comme suit en 2018 :

CAPITAUX PROPRES	VALEUR AU 1/1/2018	AUGMENTATIONS 2018	DIMINUTIONS 2018	VALEUR AU 31/12/2018
Financements reçus de l'État non rattachés à des actifs déterminés	–	–	–	–
Financements reçus de l'État rattachés à des actifs déterminés	18 823	–	-514	18 309
<i>Quotes-parts de l'exercice</i>	–	–	-514	–
Réserves	7 032	817	–	7 849
<i>Correction d'erreur</i>	–	9	–	–
<i>Affectation du résultat 2017</i>	–	808	–	–
Report à nouveau	–	–	–	–
Résultat 2017	808	–	-808	–
<i>Affectation en réserves</i>	–	–	-808	–
Résultat 2018	–	575	–	575
<b>TOTAL</b>	<b>26 662</b>	<b>1 392</b>	<b>- 1 321</b>	<b>26 732</b>

FINANCEMENTS PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	VALEUR AU 1/1/2018	SUBVENTIONS REÇUES 2018	QUOTES- PARTS REPRISES	VALEUR AU 31/12/2018
Financements non rattachés à des actifs	–	–	–	–
Financements rattachés à des actifs	109	–	–	109
<b>TOTAL</b>	<b>109</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>109</b>

La présentation des capitaux propres des établissements publics nationaux diffère sensiblement du plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler et dont les fonds propres sont apportés principalement par l'État.

Les capitaux propres de l'établissement sont ainsi composés :

- des financements reçus de l'État :

Ceux-ci sont constitués de financements soit en espèces (subventions) soit en nature. En nature, ils représentent essentiellement la contrepartie des biens remis en affectation à l'établissement pour que celui-ci exerce ses missions de service public (bâtiments).

Lorsqu'ils sont rattachés à un bien identifié, ils sont repris par quotes-parts au résultat au même rythme que l'amortissement des biens.

Aucun financement nouveaux n'a été constaté au cours de l'exercice 2018.

- du résultat excédentaire de l'exercice 2018 (+575 k€) ;
- des réserves de l'établissement :

Celles-ci représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation des exercices précédents. Ils sont affectés en réserves sur décision du conseil d'administration.

Une correction du bilan d'ouverture a été comptabilisée dans l'exercice, via les réserves. Elle est consécutive à une erreur constatée en 2018 dans l'évaluation à la clôture 2017 des jours de congés du personnel épargnés sur compte épargne temps. Le retraitement via les capitaux propres a eu pour effet d'exclure cette opération du résultat 2018. Pour plus de précision, se référer au § 3-1 « *Changement de méthode et corrections d'erreurs* ».

A noter que sur décision du conseil d'administration, les réserves sont affectées pour partie à l'entretien des bâtiments. Cf. « *Création d'un fonds de réserve dédié à l'entretien de l'immobilier* » au § 3-1. A ce jour, sur un montant total de 7 849 k€, 515 k€ sont affectés à ce fonds :

- 470 k€ pour l'entretien des bâtiments des rues de Richelieu et des Bernardins ;
- 45 k€ pour l'installation de l'École sur le Campus Condorcet.

#### 4.2.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : NOTE 7

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS AU 1/1/2018	DOTATIONS 2018	REPRISES 2018	PROVISIONS AU 31/12/2018
Provisions pour risques	14	170	–	183
Autres provisions pour risques et charges	25	–	-13	12
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>170</b>	<b>-13</b>	<b>195</b>

Aucun litige n'a été identifié que ce soit avec le personnel ou avec d'autres tiers.

Les provisions pour risques d'un montant total de 183 k€ couvrent les risques de reversement de subventions perçues au cours d'exercices antérieurs.

Les autres provisions ont été constituées pour traduire dans les comptes les jours de congés épargnés par le personnel sur leurs comptes épargne temps. Ces jours représentent une dette de l'établissement envers son personnel. Cf. « *les passifs sociaux* » au § 3-2-5.

#### 4.2.3. DETTES : NOTE 8

Les avances sur subvention (124 k€) concerne un financement versé par l'État.

Les postes « Dettes » incluent les charges à payer détaillées ci-dessous :

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2018	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2018
Fournisseurs c/408	655	43
Personnel c/428	22	45
<i>Heures complémentaires et vacances d'enseignement</i>	16	33
<i>Congés payés acquis et non pris au 31 décembre</i>	3	5
<i>Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en N+1</i>	2	6
<i>Autres</i>	–	–
Charges sociales c/ 438	6	5
<b>TOTAL</b>	<b>683</b>	<b>94</b>

Pour plus d'explications concernant les charges à payer relatives au personnel il convient de se référer au § 3-2-6 « *Rattachement des charges et des produits à l'exercice* ».

## 4.2.4. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE : NOTE ⑨

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	VALEUR AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2018	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2018
Droits d'inscription	15	15
Prestation de recherche	603	531
Formation continue	13	7
Autres	9	—
<b>TOTAL</b>	<b>639</b>	<b>553</b>

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2018 mais qui se rattachent à 2019 ou aux exercices suivants. (Cf. § 3-2-6).

Les produits constatés d'avance relatifs aux droits d'inscription représentent la part des droits encaissés à la rentrée universitaire 2018/2019 mais se rattachant à la période allant de janvier à juin 2019.

Ceux relatifs à la recherche ou à la formation continue représentent le chiffre d'affaires ou les subventions facturés en avance par rapport aux prestations.

Les principaux financements constatés d'avance au 31/12/2018 sont :

— Projets « Biblissima » (financement Equipex versé par le Campus Condorcet) :	211 k€
— Diverses actions du financement 2016 de l'Idex PSL :	70 k€
— Projet « Ciné 09-18 » et « Acronavarre » (financements versés par l'ANR) :	119 k€
— Projet « Filigranes pour tous » (financement de l'Idex PSL) :	79 k€



## 5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Le résultat de l'exercice 2018 est bénéficiaire de + 575 k€ confirmant le rétablissement particulièrement notable enregistré en 2016 après quatre années déficitaires consécutives :

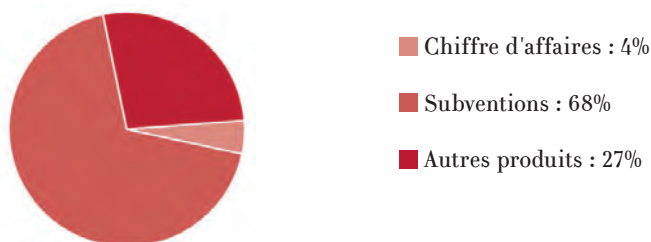
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultats	-173 k€	-350 k€	-389 k€	-52 k€	+784 k€	+808 k€	+575 k€

### 5.1. PRODUITS

Montants en €

PRODUITS		NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	2017		2018		VARIATION 2017/2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION		①	4 948 599,74		4 810 506,24		-3%	
SOUS TOTAL A – CHIFFRE D'AFFAIRES NET			268 773,70		216 290,46		-20%	
707	Ventes de marchandises			–		–		
70	Prestations de services (sauf 707)			268 773,70		216 290,46		-20%
SOUS-TOTAL B			4 679 826,04		4 594 215,78		-2%	
71	Production stockée			-352 073,22		3 115,31		NS
72	Production immobilisée			–		–		
74	Subventions d'exploitation			3 328 269,98		3 291 565,41		-1%
781	Reprises sur amortissements et provisions			1 656 754,38		1 249 910,98		-25%
791	Transferts de charges			–		–		
75	Autres produits			46 874,90		49 624,08		-6%
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			–		–			
PRODUITS FINANCIERS					–			
766	Gains de change		–	–		–		
767	Produits nets cessions de valeurs mobilières de placement			–		–		
786	Reprises sur amortissements et provisions			–		–		-
TOTAL DES PRODUITS			4 948 599,74		4 810 506,24		-3%	
RÉSULTAT			–	–	–			
Perte								
TOTAL GÉNÉRAL			4 948 599,74		4 810 506,24			

### Répartition des produits par nature (2018)



#### 5.1.1. PRODUITS D'EXPLOITATION : NOTE ①

##### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente la capacité de l'École à générer des ressources propres en dehors des subventions qu'elle perçoit.

Il se décompose de la façon suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES	2017	2018	ÉVOLUTION
Droits de scolarité	21	23	+ 11%
Formation continue et VAE	122	85	- 30%
Colloques	1	0	NS
Ventes de publications	90	98	+ 9%
Autres prestations de service	1	2	NS
Locations	8	5	- 38%
Personnel refacturé	24	2	- 93%
Autres produits	3	3	–
<b>TOTAL</b>	<b>269</b>	<b>216</b>	<b>- 20%</b>

##### Droits de scolarité

NOMBRE TOTAL D'INSCRIPTIONS	2017/2018	2018/2019	ÉVOLUTION
Master	67	65	- 3%
Doctorat	28	32	14%
Auditeurs libres	8	6	- 25%
<b>TOTAL</b>	<b>103</b>	<b>103</b>	–

Les formations de niveau Master délivrées par l'École sont « Histoire transnationale », « Technologies numériques appliquées à l'histoire » et « Humanités numériques et computationnelles ». L'École délivre le diplôme de doctorat dans ses disciplines d'excellence : histoire, histoire de l'art, langues et littératures anciennes et romanes.



Les montants des droits d'inscription sont fixés chaque année par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Entre 2017 et 2018, ils sont passés de 256 à 243 € pour le Master et de 391 à 380 € pour le doctorat.

Ces droits d'inscription concernent les étudiants accueillis dans le cadre des formations universitaires délivrées par l'École. Ils ne concernent pas les étudiants recrutés sur concours qui suivent le cursus d'archiviste paléographe. Ces derniers qui ont le statut d'élève fonctionnaire stagiaire se destinent aux carrières de conservateur du patrimoine, des bibliothèques ou des archives dans le secteur public.

#### *Formation continue*

L'activité de formation continue est partagée entre l'Urfist et l'École.

CHIFFRE D'AFFAIRES	2017	2018	ÉVOLUTION
<b>TOTAL ENC</b>	<b>105</b>	<b>71</b>	<b>-33%</b>
Stages	53	28	-46%
Formation à la demande	13	14	+11%
Master	19	16	-16%
INET	10	9	-4%
Autres	11	2	-86%
<b>TOTAL URFIST</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>-4%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>85</b>	<b>-29%</b>

Le chiffre d'affaires de la formation continue est en forte baisse en 2018 du fait d'un fort ralentissement de l'activité (réduction de l'offre de formation et annulation de stages prévus au catalogue).

ÉCOLE - VOLUME D'ACTIVITÉ	2017	2018	ÉVOLUTION
Nombre d'heures x participants	6 116	3 835	-37 %

*Source : Direction des études – service de la formation continue.*

Cette baisse du chiffre d'affaires est la 5<sup>ème</sup> consécutive. Ce qui a conduit à diviser le chiffre d'affaires de cette activité par deux depuis 2014.

K€	2014	2015	2016	2017	2018
Chiffre d'affaires	173	160	148	122	85

### Ventes de publications

Sont suivies à cette rubrique les ventes d'ouvrages de l'École (direction des éditions) et du CTHS.

NOMBRE D'OUVRAGES	2017	2018	EVOLUTION
ENC - ventes directes	73	81	11%
ENC - via distributeurs	551	889	61%
CTHS - ventes directes	565	542	-4%
CTHS - via distributeurs	3 693	3 531	-4%
<b>TOTAL</b>	<b>4 882</b>	<b>5 043</b>	<b>3%</b>

CHIFFRE D'AFFAIRES	2017	2018	EVOLUTION
ENC – ventes directes	1	3	NS
ENC – via distributeurs	7	16	+ 129 %
CTHS – ventes directes	11	13	+ 18 %
CTHS – via distributeurs	71	66	- 7 %
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>98</b>	<b>+ 9 %</b>

Le catalogue de l'École (direction des éditions) est composé de 207 titres disponibles à la vente (+ 8 en 2018), celui du CTHS, de 419 titres (+ 10 en 2018).

La hausse des ventes en 2018 masque en réalité une activité en difficulté. Si l'on compare les ventes à celles constatées en 2013, le chiffre d'affaires est en repli de 105 k€ et le nombre d'ouvrages vendus est divisé par deux.

### Personnel refacturé

Est ici retracée la refacturation de la masse salariale des personnels de l'École mis à la disposition d'établissements partenaires.

### Production stockée

L'important déstockage constaté en 2017 (-352 k€) est consécutif au pilonnage d'une partie des stocks d'ouvrages au CTHS (31 000 exemplaires pour une valeur brute d'environ 400 k€). Les ouvrages concernés étant pour la plupart dépréciés à 100%, l'effet a été compensé par la reprise de leurs dépréciations.

Aucun pilonnage n'a eu lieu en 2018.

### Subventions

RUBRIQUE	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2017	2018	EVOLUTION
c/741	État	3 177	3 184	–
c/744	Collectivités et organismes publics	145	92	- 36%
c/746	Dons et legs	2	11	483%
c/748	Autres	5	4	-10%
	<b>TOTAL</b>	<b>3 328</b>	<b>3 292</b>	<b>-1%</b>

*État*

RUBRIQUE	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2017	2018	EVOLUTION
c/7411	Ministère de tutelle	3 003	2 858	-5%
c/741311	ANR Idex	174	301	73%
c/741312	ANR hors Idex	1	25	3 391%
<b>TOTAL</b>		<b>3 177</b>	<b>3 184</b>	

L'École est essentiellement financée par des subventions d'exploitation qui représentent 68% de ses produits soit 3 292 k€. La principale d'entre elles est la subvention pour charges de service public versée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) pour que l'École exerce sa mission de service public. Celle-ci s'élève à 2 858 k€ en 2018. Elle tient compte de la dotation destinée à couvrir les charges locatives liées à l'occupation de la Bibliothèque sur le site Richelieu.

La baisse des financements accordés par le ministère de tutelle (-5%) s'explique par la comptabilisation en 2017 des derniers financements spécifiquement attribués par l'État pour l'aménagement de la bibliothèque.

Celui-ci s'élève à 700 k€ au total. Il a été comptabilisé selon la nature des coûts encourus (investissement ou fonctionnement), en financement externe de l'actif ou en produits, à hauteur des dépenses supportées. Ce financement versé en 2014 et 2015 est désormais entièrement consommé depuis la clôture 2017 (Cf. § 3-2-1).

Les autres subventions de l'État comptabilisées en 2018 sont versées pour l'essentiel dans le cadre du programme des investissements d'avenir (Equipex, Idex, Labex). Elles sont comptabilisées à l'avancement des coûts encourus par le projet qu'elles financent.

Leur hausse est donc compensée par des dépenses de montants équivalents. Cf. § 3-2-5. "*Rattachement des charges et des produits à l'exercice - contrats pluriannuels*".

Du fait de ce mode de comptabilisation, l'activité recherche de l'École financée par subventions n'a donc pas d'impact sur le résultat.

PRINCIPAUX PROJETS FINANCÉS PAR LE PIA	MONTANT TOTAL DU FINANCEMENT	MONTANT COMPTABILISÉ EN 2018	AVANCEMENT DU PROJET AU 31/12/2018
Campus Condorcet (Equipex) Projet Biblissima	574	88	63%
Paris Sciences et Lettres (PSL Idex) Actions 2016 - Diverses actions formation	304	91	77%
Paris Sciences et Lettres (PSL Idex) Filigranes pour tous –IRIS SDDS	113	35	30%
EPHE (Labex) Labex HaStec (1) 2017/2018	53	39	100%
EPHE (Labex) Labex HaStec (1) 2018/2019	53	13	25%
Paris Sciences et Lettres (Idex) E-philologie	44	30	100%

(1) *History and Anthropology of Knowledge, Technologies and Beliefs (Corrélation historique des Savoirs, des Techniques et des Croyances)*

PRINCIPAUX PROJETS FINANCÉS HORS PIA	MONTANT TOTAL DU FINANCEMENT	MONTANT COMPTABILISÉ EN 2018	AVANCEMENT DU PROJET AU 31/12/2018
Agence Nationale de la Recherche – ANR AAP Générique 2017 – Histoire du cinéma CINE 08-19	112	15	13%

### *Collectivités et organismes publics*

Ces financements sont essentiellement constitués d'aides à la publication notamment en ce qui concerne le CTHS.

### *Dons et legs*

Ces dons ont été collectés essentiellement dans le cadre de la campagne de mécénat « Sauvez nos reliures » et « Sauvez les ouvrages abîmés ». Ils sont comptabilisés en produits à hauteur des dépenses encourues au cours de l'exercice dans le cadre de l'opération. Les dons collectés ont été consommés au 31 décembre 2018.

### **Reprises sur amortissements et provisions**

Ces reprises sont relatives à :

- l'annulation des dépréciations du stock d'ouvrages au 31/12/2017 732 k€
- la reprise des quotes-parts des financements externes de l'actif 514 k€

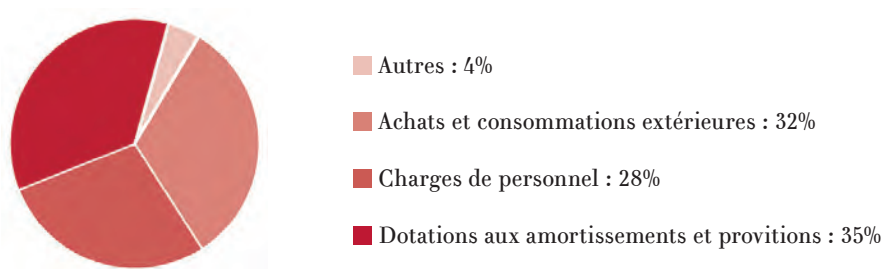
Cette dernière permet de compenser la charge de l'amortissement des biens financés par l'État ou d'autres tiers.

## 5.2. CHARGES

Montants en €

CHARGES		NOTES DE RENVOI À L'ANNEXE	2017		2018		VARIATION 2017/2018	
CHARGES D'EXPLOITATION		3	4 140 914,79		4 235 595,98		2%	
ACHATS DE MARCHANDISES DANS L'EXERCICE			-		-			
607-608-6097	Achats de marchandises							
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS			271 396,86		268 977,84		-1%	
601	Achats stockés - matières premières et fournitures			-		-		
602	Achats stockés - autres approvisionnements			-		-		
603	Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)			-		-		
604	Achats d'études et prestations			151 017,95		168 151,02		11%
606	Achats non stockés de matières et fournitures			120 378,91		100 826,82		-16%
SERVICES EXTÉRIEURS			704 127,80		494 397,48		-30%	
611	Sous traitance générale			-		-		
612	Crédit bail			-		-		
613	Locations			45 460,13		53 492,49		18%
614	Charges locatives et de copropriété			389 402,14		223 940,45		-42%
615	Travaux d'entretien et réparation			129 522,42		96 503,71		-25%
616	Primes d'assurance			10 693,54		10 655,51		0%
617	Études et recherches			-		-		
618	Divers			129 049,57		109 805,32		-15%
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS			656 044,59		599 753,55		-9%	
621	Personnel extérieur à l'établissement			21 688,76		605,00		
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			38 197,79		40 886,32		7%
623	Publicité, publications, relations publiques			35 175,34		28 047,54		-20%
624	Transports			50 337,63		21 183,97		-58%
625	Déplacements missions et réceptions			179 256,25		212 654,93		19%
626	Frais postaux et télécommunications			55 116,06		48 057,97		-13%
627	Services bancaires			157,78		383,54		143%
628	Divers			276 114,98		247 934,28		-10%
IMPÔTS ET TAXES			17 440,64		23 500,83		35%	
631 et 633	Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.)			15 016,47		19 379,63		29%
635 et 637	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)			2 424,17		4 121,20		70%
CHARGES DE PERSONNEL			936 776,20		1 171 674,93		25%	
641	Rémunérations du personnel			642 379,90		817 984,90		27%
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance			234 030,63		287 468,30		23%
647	Autres charges sociales			60 365,67		66 221,73		10%
648	Autres charges de personnel			-		-		
AUTRES CHARGES			171 832,15		180 470,20		5%	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences			56 985,64		50 175,78		-12%
654	Pertes sur créances irrécouvrables			30,00		-		
656	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés			-		-		
657	Charges spécifiques			113 354,75		128 588,39		13%
658	Charges diverses de gestion courante			1 461,76		1 706,03		17%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS			1 383 296,55		1 496 821,15		8%	
681	DAP - charges d'exploitation			1 383 296,55		1 496 821,15		8%
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			-		-			
CHARGES FINANCIÈRES			-		-			
661	Charges d'intérêts			-		-		
666	Pertes de change			-		-		
686	DAP - charges financières			-		-		
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES			-		-			
69	Impôt sur les bénéfices			-		-		
TOTAL DES CHARGES			4 140 914,79	4 140 914,79	4 235 595,98	4 235 595,98	2%	
RÉSULTAT			807 684,95		574 910,26			
	Bénéfice			807 684,95		574 910,26		-29%
TOTAL GÉNÉRAL			4 948 599,74	4 948 599,74	4 810 506,24	4 810 506,24		

### Répartition des charges par nature (2018)



#### 5.2.1. CHARGES D'EXPLOITATION : NOTE ③

##### Achats et autres approvisionnements

Stable entre 2017 et 2018, ce poste masque en réalité deux évolutions contrastées :

La hausse (+ 11%) de la rubrique « *Achats d'études et de prestations* » qui retrace les coûts externes de création éditoriale, de prépresse et d'imprimerie. Elle est la conséquence de la reprise de l'activité d'édition du CTHS qui avait subi un très net ralentissement en 2015 et 2016 suite aux mesures prises lors du conseil d'administration du 13 mai 2015 afin de rétablir la situation financière de cette composante.

La forte baisse du poste c/606 (-18%) qui s'explique par les derniers coûts d'aménagement intérieur et de premier équipement de la Bibliothèque en 2017.

##### Services extérieurs et autres services extérieurs

Ces deux postes sont en baisse globalement de 20% (-266 k€).

Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

- Forte baisse des charges locatives. Cette baisse fait suite à la régularisation des charges dues à la BnF au titre de l'installation de la bibliothèque sur le quadrilatère Richelieu. La convention fixant la participation aux charges d'entretien n'ayant été signée qu'en 2018, les charges locatives avaient été provisionnées par l'École dans ses comptes 2016 et 2017 sur la base d'estimations. Ces dernières se sont révélées supérieures aux montants définitifs inscrits dans la convention d'utilisation ;
- Baisse du poste transport (-29 k€) pour raison conjoncturelle. En effet, c'est sur ce poste qu'a été retracé en 2017 les derniers coûts de déménagement de la Bibliothèque ;
- Hausse des frais de déplacements des étudiants (+ 30 k€) due à des conditions d'indemnisation qui ont été plus favorables en 2018 qu'en 2017.

## Charges de personnel

L'enveloppe « masse salariale » est composée comme suit :

ENVELOPPE MASSE SALARIALE	2017	2018	EVOLUTION EN %	EVOLUTION EN K€
Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.)	15	19	29%	+ 4
Salaires et traitements	642	818	27%	+176
Charges sociales	234	287	23%	+ 53
Autres charges sociales	60	66	10%	+ 6
<b>TOTAL</b>	<b>952</b>	<b>1 191</b>	<b>25%</b>	<b>+ 239</b>

### Salaires et traitements, charges sociales

Le tableau suivant indique la répartition des effectifs de l'École payés sur son budget propre :

PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETP AU 31/12/2017	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
Personnels administratifs	2	13,4	15,4
Personnel recherche	–	4,7	4,7
Personnels enseignants	–	5,5	5,5
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>23,6</b>	<b>25,6</b>

PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETP AU 31/12/2018	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
Personnels administratifs	2	13,6	15,6
Personnel recherche	–	7	7
Personnels enseignants	–	3,5	3,5
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>24,1</b>	<b>26,1</b>

La masse salariale est en hausse sensible (+ 25 %) en 2018, soit + 239 k€. Elle se situe désormais à un niveau proche des années 2012-2015, après une forte baisse observée sur les années 2016-2017 due aux effets cumulés de la mise en œuvre du plan de retour à l'équilibre du CTHS et du renouvellement important des équipes administratives de l'École au cours de cette période.

La hausse de la masse salariale entre 2017 et 2018 résulte de deux facteurs :

- la création de 2,5 postes sur ressources propres dans les secteurs prioritaires de développement de l'établissement comme les projets numériques ou les éditions,
- La possibilité moindre en 2018 d'optimiser la masse salariale en prenant en charge sur le budget de l'État des emplois d'agents non titulaires normalement payés sur budget propre. Ce basculement entre budget de l'École et budget de l'État est rendu possible lorsque les emplois financés par l'État restent vacants. L'optimisation n'a porté que sur 17 k€ en 2018 alors qu'elle avait permis d'économiser pour le budget de l'École, 130 k€ en 2017).

Par ailleurs, la montée en charge des activités de recherche de l'École se traduit par une hausse de la masse salariale imputable aux projets de recherche (140 k€ en 2018 contre 105 k€ en 2017). Compte tenu de la méthode de comptabilisation des financements reçus en contrepartie (méthode

à l'avancement des coûts encourus), il est à noter que la hausse de cette masse salariale n'a pas d'impact sur le résultat. En effet, celle-ci est compensée par des financements de montants équivalents Cf. § 3-2-5. "Rattachement des charges et des produits à l'exercice - contrats pluriannuels".

Du fait de ce mode de comptabilisation, l'activité recherche de l'École financée par subventions n'a donc pas d'impact sur le résultat.

Pour information, la masse salariale relative aux personnels de l'École payés sur budget de l'État s'élève à un peu plus de 6,5 M€. Les effectifs se répartissent comme suit :

MASSE SALARIALE ÉTAT AU 31/12/2018 PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETP	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
Personnels administratifs	26,4	10,5	36,9
Personnel recherche	–	–	–
Personnels enseignants	14,0	–	14,0
<b>TOTAL</b>	<b>40,4</b>	<b>10,5</b>	<b>50,9</b>

Sont incluses dans cette masse salariale, les rémunérations des élèves fonctionnaires stagiaires de l'École. Pour information, 82 élèves étaient inscrits à la rentrée 2018. Cette masse salariale représente 73,5 ETPT.

#### Passifs sociaux

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2017	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2018
Personnel c/428	22	45
<i>Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en 2019</i>	2	6
<i>Congés acquis et non pris au 31 décembre 2018</i>	3	5
<i>Heures complémentaires et vacances d'enseignement</i>	16	33
<i>Autres</i>	–	–
Charges sociales c/ 438	6	5
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>51</b>

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS AU 01/01/2018	DOTATIONS 2018	REPRISES 2018	PROVISIONS AU 31/12/2018
Jours de congés épargnés sur CET	25	–	-13	12

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice. Ils représentent une dette de l'établissement envers son personnel (Cf. § 4-2-3 – Dettes).

Ils concernent essentiellement les heures d'enseignement (heures complémentaires et vacances) dispensées en 2018 dont le paiement est différé en 2019 et des jours de congés épargnés par le personnel sur CET.



*Dotations aux amortissements et provisions*

Les dotations se décomposent de la façon suivante :

— Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	602 k€
— Dotation aux provisions pour risques	170 k€
— Dépréciation constituée sur les stocks d'ouvrages au 31/12/2018	725 k€

A noter que la charge d'amortissement des biens financés par des tiers (État et autres tiers) est neutralisée à hauteur de 541 k€ par une reprise du financement au compte de résultat (Cf. § 5-1-1).







65, rue de Richelieu  
F-75002 Paris  
T + 33 (0)1 55 42 75 00  
[www. enc.sorbonne.fr](http://www.enc.sorbonne.fr)